

## « Snowbird », assurez-vous un beau séjour

Vous faites partie de ces privilégiés qui font l'envie de leur entourage en s'offrant quelques semaines, voire quelques mois, de retraite au soleil, Floride, Mexique, Côte d'Azur ? Peu importe votre destination, vous savez sans doute que certaines précautions sont à prendre avant votre départ pour que votre séjour et votre retour soient des plus agréables.

Parmi celles-ci, revoir les conditions de vos contrats d'assurance s'avère important. Vous devez vous assurer que vos biens sont couverts pendant la période de votre absence et que certaines exigences soient bien respectées. Voici un aperçu des questions que vous avez tout intérêt à vous poser.

### **Mon assurance habitation comporte-t-elle des restrictions en cas d'absence ?**

Plusieurs polices d'assurance comprennent des clauses qui limiteront votre couverture si vous êtes absent plus de sept jours consécutifs pendant la saison normale de chauffage, ou si votre résidence n'est pas surveillée durant votre absence. Certains assureurs exigent que votre résidence soit visitée une fois par semaine et d'autres plus souvent encore.

Informez-vous des conditions propres à votre assurance habitation. Vous pourriez demander à une personne de confiance de faire les visites requises pendant votre absence. Également, avant de partir, vous pourriez couper l'eau, vidanger toutes les installations et tous les appareils. À défaut de respecter les conditions de votre assureur, vous pourriez ne pas être indemnisé en cas de dégâts d'eau causés par le gel.

Prenez les dispositions nécessaires pour faire déneiger le toit. Certaines polices d'assurance habitation n'assurent pas l'effondrement d'un toit trop enneigé.

Si votre résidence est dotée d'un système d'alarme relié à un centre de télésurveillance, avisez votre fournisseur de votre absence. Si vous n'avez pas un tel système, considérez sérieusement d'en faire installer un. En plus de partir l'esprit plus tranquille, vous pourriez économiser sur votre prime d'assurance habitation, car plusieurs assureurs offrent des rabais substantiels à leurs clients dont la résidence est équipée d'un système de surveillance.

### **Mon assurance auto est-elle valide là où je vais séjourner ?**

Votre assureur pourra vous confirmer si votre couverture est valide et suffisante. De plus, si vous comptez demeurer au même endroit longtemps, renseignez-vous auprès des autorités locales pour savoir si l'immatriculation de votre voiture et votre permis de conduire demeureront réglementaires, et s'il y a des conditions particulières en matière d'assurance automobile.

### **Les assurances auto et habitation, c'est une affaire Personnelle**

Si vous êtes déjà client de La Personnelle, un simple coup de fil à l'un de nos agents en assurance de dommages vous permettra d'être fixé sur-le-champ quant aux protections sur lesquelles vous pouvez compter durant votre séjour.

Si vous n'êtes pas client, vous pourriez profiter de cette occasion pour demander une soumission. La Personnelle est le plus important assureur de groupe auto et habitation au Québec.

---

En 2005, l'ARESUM a conclu une entente de partenariat avec La Personnelle qui permet à son personnel préretraité et retraité de l'Université de Montréal de profiter d'avantages exclusifs en matière d'assurances auto, habitation et entreprise :

- des tarifs de groupe concurrentiels ;
- d'excellentes protections de base et des protections bonifiées ;
- un excellent service d'indemnisation accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Pour plus d'information sur votre assurance ou pour obtenir une soumission, communiquez avec un agent en assurance de dommages dès aujourd'hui au **1 888 476-8737**.

Vous pouvez aussi demander une soumission auto en ligne à [lapersonnelle.com/apresum](http://lapersonnelle.com/apresum)



**laPersonnelle**

Assureur de groupe auto, habitation  
et entreprise

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

Ces renseignements sont fournis à des fins informatives seulement et ne sauraient engager la responsabilité de La Personnelle. La vigilance est de mise et il est recommandé de consulter un expert en la matière pour recevoir des conseils complets et adaptés à votre situation.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination, et dans le seul but d'alléger le texte.